

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE LA REGION RHONE-VENTOUX
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX**



COMITE SYNDICAL

DU 23 JUIN 2022

A ALTHEN LES PALUDS

--oOo--

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin, les membres du comité syndical se sont réunis à ALTHEN-LES-PALUDS, sur convocation qui leur a été adressée dans les formes légales, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.

Monsieur le Président accueille l'Assemblée et donne la parole à Monsieur le Maire d'Althen des Paluds qui indique qu'il est heureux de recevoir les membres du comité syndical dans sa commune et dans cette salle des fêtes qui a récemment été rénovée et qui a été baptisée René Tramier, du nom d'un ancien maire. Il propose de se retrouver autour du verre de l'amitié en fin de séance.

Monsieur le Président le remercie pour ces mots d'accueil et le félicite pour les travaux réalisés dans cette magnifique salle.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de son inquiétude concernant le quorum tant aux commissions qu'aux comités qui sont prévus longtemps à l'avance, en tous cas, le syndicat les anticipe d'une séance sur l'autre. Aujourd'hui, étant en quorum Covid, les absences ne pèsent pas encore trop lourdement. Il a même été nécessaire d'adresser la convocation aux suppléants pour avoir le quorum ce soir.

Cependant pour les prochaines réunions, cela risque d'être problématique. Il est vrai que concernant les élus issus des communautés, ils ont moins de ferveur à assister aux réunions car ils ne représentent pas directement leur commune.

Il ajoute qu'un courrier va être adressé pour faire part de ce souci.

Monsieur le Président donne alors la parole à Madame Julia Brechet pour la présentation du plan d'actions établi à la suite de la casse sur le 600 mm à Sorgues qui permettra de sécuriser l'alimentation sur Carpentras. Elle indique que ce plan d'actions comprend 3 phases (court terme, moyen terme et long terme) et donne toutes les précisions sur le contenu de chacune des phases.

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu des délégations au Président, du bureau du 09 juin 2022 ainsi que de la commission des marchés eau potable du 13 mai 2022 ont été envoyés avec la convocation.

Monsieur Thierry Roux donne lecture du compte rendu de la régie assainissement non collectif du 16 juin 2022 :

« Membres présents : MM Thierry ROUX – Jean-Pierre JACQUIN ; Membres excusés : MM Gérard RATAJEZAK - Jean-Pierre FENOUIL – Elisabeth LAMURE

Membres excusés : Gérard RATAJEZAK – Elisabeth LAMURE -Jean-Pierre FENOUIL

Représentants d'associations locales : /

Monsieur ROUX ouvre la séance de ce conseil d'exploitation. L'ordre du jour est la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.

Mme BRECHET aborde en premier lieu les principaux chiffres de l'exercice 2021 en indiquant que cette année a vu une augmentation de l'activité, notamment dûe au fait que 2020 avait été impactée par l'absence de contrôle pendant le confinement.

Elle présente ensuite la répartition des contrôles réalisés, notamment par commune, en précisant que les diagnostics ont été essentiellement réalisés sur Bedoin et Mazan. Concernant les demandes d'urbanisme, elles sont elles aussi en augmentation d'environ 30%.

Un point est ensuite fait sur les indicateurs de performance règlementaires, ainsi que sur l'évolution de la facturation et le résultat de l'exercice.

Enfin, Mme Brechet informe les participants des évolutions réglementaires intervenues dans l'année 2021 et impactant le service ANC.

Suite à cette présentation, des échanges interviennent notamment concernant la situation actuellement rencontrée suite au lancement de la campagne de diagnostics sur la commune de Caderousse.

La séance est levée à 17H45.»

Monsieur Max Raspail donne lecture du compte rendu de la commission de suivi du délégataire eau potable du 21 juin 2022 :

« Membre présent : M. Max RASPAIL

Membres excusés : MM Louis BONNET, Alain CONSTANT, José LINHARES, Alex CACELLI

Autres participants :

- Mme Julia BRECHET

- MM David GRUET et Régis EVENO

L'ordre du jour de la séance est la présentation des rapports annuels du délégataire pour l'année 2021.

M. GRUET propose une analyse synthétique du service de l'eau potable. Les éléments caractéristiques du service sont présentés. Il détaille également les aspects financiers issus du compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation, notamment en précisant chaque poste de charges et de recettes. Il ressort que pour cette année, le résultat est équilibré.

Des échanges s'en suivent, et la séance est levée à 15H.»

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la commission consultative des usagers du 22 juin 2022 :

« Membre présent : André AIELLO

Membres excusés : Mme Anne-Sophie AY – M. Alain BREMOND

Représentants d'associations locales :

- Robert IGOULEN - ADUEA

- Jacques PAGET (Jean-Jacques GRAILLOT) -France Nature Environnement

Autres participants :

- Mme Julia BRECHET – Directrice

- Mme Isaure BRAWANSKI -Responsable communication

- David GRUET et Régis EVENO - SUEZ

Monsieur AIELLO souhaite la bienvenue aux membres présents, et ouvre la séance.

Il donne la parole à Mme BRAWANSKI pour présenter les sujets à développer pour les prochaines newsletters 2023. Monsieur IGOULEN souhaiterait qu'au travers de chiffres clés, soit traitée la répartition des usagers sur le territoire.

André AIELLO donne ensuite la parole à David GRUET pour la présentation des RAD. En premier lieu l'assainissement est abordé. Les chiffres relatifs au patrimoine sont évoqués, ainsi que les indicateurs, le contrôle des branchements, le renouvellement des équipements. Des échanges ont lieu concernant les conventions pour les usagers ayant des rejets non domestiques. Les tarifs de chaque territoire sont également présentés ainsi que les aspects liés aux évolutions des impayés sur le territoire.

Monsieur IGOULEN fait savoir que le CCAS de Pernes n'est pas informé des possibilités de faire bénéficier d'aides les usagers en situation de précarité. David GRUET lui apporte les éléments en précisant le fonctionnement actuel. Il est prévu que les moyens de communication soient renforcés.

Il évoque ensuite le service ANC de Mormoiron, puis l'eau potable. De la même façon que l'assainissement, le patrimoine, les indicateurs de performance, l'évolution du rendement de réseau, les actions mises en place, les tarifs, les faits marquants et les perspectives du service font l'objet d'échanges.

Un point est ensuite fait sur les éléments financiers du délégataire. Des questions sont posées concernant le détail des postes présentés.

Des échanges s'engagent également sur les frais d'arrêt de compte, les éléments explicatifs sont donnés.

Madame BRECHET présente ensuite les RPQS des services en évoquant plus spécifiquement les éléments financiers du syndicat.

Monsieur AIELLO clôture la séance à midi. »

Madame Julia BRECHET procède à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max (BLAUVAC) ORTUNO Mireille (MORMOIRON) TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON) FRIZET Frédéric, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, FABRE Maurice (COVE) GIACOMONI Anthony, LAMOUREUX Roland, HERVE Charly (COGA) JACQUIN Jean-Pierre, TENZA Salvador, MARQUOT Xavier (CCPRO) TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés :

MILESI Gilbert (METHAMIS) ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON) PELATAN Benoit, JEROME Robert, BROCHIER Gérard, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, AIELLO André, LAMURE Elisabeth (COVE) NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick (COGA) RATAJEZAK Gérard (CCPRO) BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

Pouvoirs :

POITEVIN Jérôme (BLAUVAC)

Messieurs Philippe SOARD et Jacques GARRIGUES sont désignés secrétaires de séance.

Les comptes rendus des comités syndicaux du 23 mars et 5 mai 2022 sont adoptés à l'unanimité

EAU POTABLE

1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021

Monsieur le Président rappelle que ce document a été adressé à chacun avec la convocation. Il donne la parole à Madame Julia BRECHET pour sa présentation.

Monsieur le Président précise que ce rapport a été présenté à la commission consultative des usagers du 22 juin 2022.

Monsieur Michel TERRISSE demande quelle est la différence entre volumes facturés et prélevés. Madame Julia BRECHET indique que les volumes prélevés comprennent les pertes sur le réseau, les vols d'eau, tous les usages non comptabilisés. Elle ajoute que les compteurs de sectorisation et le renouvellement de réseaux servent à diminuer ces pertes.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

2. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président rappelle que ces documents ont été adressés à chacun avec la convocation.

- Rapport service eau potable
- Rapport service Mont-Serein

Il précise que ces rapports ont été présentés à la commission de suivi du délégataire du 21 juin et à la commission consultative des usagers du 22 juin 2022.

3. COMMUNE DU BEUCET – REAMENAGEMENT DU VILLAGE – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA MAIRIE-LANCEMENT MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PHASES PRO/DCE/ACT/VISA/DET/AOR

Monsieur Jean-François SENAC rappelle que lors du comité syndical du 22 octobre 2015, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'avant-projet relative à la réhabilitation des réseaux d'eau potable, l'enfouissement du réseau téléphonique et la reprise de la voirie sur la commune du Beucet avait été lancée. Il est nécessaire de poursuivre la suite de la mission.

Compte tenu de la concomitance des travaux du Syndicat et de la mairie (voirie réseaux secs) le groupement de commande s'avère nécessaire avec la commune afin de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre puis les travaux sur les secteurs concernés. Conformément à l'article 9 de la convention, M. MICHEL Stéphane est nommé membre titulaire, M. GEEL Cyrille suppléant.

Il est nécessaire de renouveler le réseau d'eau potable, notamment sur les secteurs suivants : Rue Moulin à Huile, Antenne Montée des Cendres (amorçe), Place Albert Morel et rue Coste chaude, Antenne Morel, Antenne Montée du Four Banal (amorçe) et Antenne impasse Coste Chaude.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 185 ml de canalisation Ø 40 à 100 mm et en la reprise de 25 branchements, pour un coût travaux estimé à 130 000 € HT et celui de l'opération à environ 156.000 € HT.

Concernant les travaux à la charge de la commune, ils consisteront en l'enfouissement du réseau téléphonique et en la reprise de la voirie.

Leur coût est estimé à 37.500 € HT pour les réseaux secs et 47.000 € HT pour la voirie, celui de l'opération à 45 000 € HT pour les réseaux secs et 56.000 € HT pour la voirie.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec ceux de l'assainissement collectif.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

4. COMMUNE DE MONTEUX – MISE EN PLACE D’UN SYSTEME DE DISTRIBUTION COMPLEMENTAIRE POUR LA COMMUNE DE CARPENTRAS - LANCEMENT DE L’OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC expose que la commune de Carpentras est actuellement desservie en eau potable par une canalisation DN 600 mm provenant de l’usine Helen Adam qui alimente le réservoir de la Gardy. En cas de casse ou de renouvellement sur ce DN 600, l’autonomie en alimentation d’eau potable n’est pas suffisante et nécessite, dans la plupart des cas, des arrêts d’eau sur une grande partie de la commune.

Face à ce constat, le Syndicat Rhône Ventoux a décidé de lancer une mission complète de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de travaux visant à mettre en place une solution technique alternative à cette conduite DN 600mm qui permettra de maintenir la distribution d’eau en période normale de consommation via un complément à partir du service Montagne. Les travaux se dérouleront sur la commune de Monteux, le lieu définitif des ouvrages projetés sera défini en phase étude. Ces ouvrages pourront également servir de secours sur certaines communes du Bas Service en cas de problématique sur le service Montagne.

Les travaux consisteront en :

- La réalisation d’un réservoir d’environ 1500 m³
- La mise en place d’un groupe de pompage de 300 m³/h
- Les mises en place des canalisations de jonction entre le DN 600 mm du service Gardy et le DN 500 du service Montagne

Le montant estimatif pour la réalisation de ces travaux est de 1 500 000 € H.T. soit un montant à financer de 1 800 000 € H.T.

Un maître d’œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l’unanimité.

5. COMMUNE DE MORMOIRON – AVENUE DES ROCHES BLANCHES – REHABILITATION DU RESEAU D’EAU POTABLE – LANCEMENT DE L’OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC explique qu’après analyse du réseau public d’eau potable sur l’avenue des Roches Blanches sur la commune de Mormoiron, il a été décidé de renouveler les canalisations d’eau potable vétustes et cassantes.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 743 ml de canalisation Ø 60 mm à Ø 100 mm et en la reprise de 66 branchements.

Le coût des travaux est estimé à 300.000 € HT et celui de l’opération à environ 360.000 € HT.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec ceux de l’assainissement collectif.

Un maître d’œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l’unanimité.

6. COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES – QUAI DE VERDUN ET AVENUE DE LA PERLE DU COMTAT – REHABILITATION DU RESEAU D’EAU POTABLE – LANCEMENT DE L’OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC expose qu’après analyse du réseau public d’eau potable sur le Quai de Verdun et Avenue de la Perle du Comtat sur la commune de Pernes les Fontaines, il a été décidé de renouveler les canalisations d’eau potable vétustes et cassantes.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 440 ml de canalisation Ø 60 mm à Ø 150 mm et en la reprise de 40 branchements.

Le coût des travaux est estimé à 240.000 € HT et celui de l’opération à environ 288.000 € HT.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec ceux de l’assainissement collectif.

Un maître d’œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Monsieur Jean-Claude GRAVIERE demande à quelle date commenceront ces travaux. Monsieur le Président indique qu’ils seront réalisés début 2023 mais que quoiqu’il en soit le démarrage sera validé avec la commune à la période qui dérangera le moins.

Cette question est adoptée à l’unanimité.

7. COMMUNE DE MONTEUX - RENOUELEMENT DE LA CANALISATION 450 MM ENTRE LE CHEMIN DE LA TAPY ET L’IMPASSE DE LA GARE -DEMANDE D’OUVERTURE D’UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA REGULARISATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D’EAU POTABLE SUR FONDS PRIVES

Monsieur le Président rappelle que cette procédure est déjà en cours, il s’agit d’une régularisation sur les termes de la délibération. Le Syndicat souhaite réhabiliter le passage d’une canalisation d’eau potable sur fonds privé de 450 mm entre le chemin de la Tapy et l’impasse de la Gare sur la commune de Monteux.

La canalisation concernée traverse plusieurs parcelles de manière horizontale et suit le linéaire du chemin de fer Sorgues-Carpentras. L’emprise de la canalisation traverse 14 parcelles appartenant à 12 comptes fonciers.

Il est nécessaire de préciser :

- Que le positionnement de la canalisation se trouve sous foncier privé non maîtrisé malgré les nombreuses tentatives d’acquisition amiable,
- La qualité d’utilité publique du projet compte tenu de la fonction de cette canalisation.

Cependant, des difficultés ont été rencontrées pour obtenir un accord amiable avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet pour la réhabilitation de la canalisation et la mise en place de la servitude.

Devant cette situation et en vue de pouvoir mettre en place la servitude de passage de cette canalisation, il est nécessaire de solliciter, conformément aux dispositions des articles L152-1

à L152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la pêche maritime, auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation publique, laquelle sera engagée à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et n'ayant pas donné leurs accords.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

8. COMMUNE DE SORGUES – SECURISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE CHEMINS DE LA JOUVE, DES COMBES ET CENTRE VILLE JUSQU'À LA CASERNE DES POMPIERS - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA CREATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE SUR FONDS PRIVÉS

Monsieur le Président indique qu'actuellement, le service de la Jouve est divisé en 3 sous services disposant chacun d'une alimentation distincte (services Montagne, Chapelle et la Gardy). Afin d'améliorer le fonctionnement, de ces services et de sécuriser l'alimentation en eau potable de ces secteurs, il est nécessaire de modifier les conditions de desserte en créant notamment de nouvelles canalisations au départ de l'unité de pompage Hélen Adam.

Le tracé prévu doit emprunter des parcelles privées.

Les négociations ont débuté dès octobre 2021 avec les 9 propriétaires concernés par les 19 parcelles devant être traversées.

Cependant, des difficultés ont été rencontrées pour obtenir un accord amiable avec les propriétaires des parcelles concernées pour la mise en place de la servitude.

Il est nécessaire de préciser :

- Que le positionnement de la canalisation se trouve sous foncier privé non maîtrisé malgré les nombreuses tentatives d'acquisition amiable,
- La qualité d'utilité publique du projet.

Devant cette situation et en vue de pouvoir mettre en place la servitude de passage de cette canalisation, il est nécessaire de solliciter, conformément aux dispositions des articles L152-1 à L152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la pêche maritime, auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation publique, laquelle sera engagée à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et n'ayant pas donné leurs accords.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021

Monsieur le Président rappelle que ce document a été adressé à chacun avec la convocation et qu'il a été présenté à la commission consultative des usagers du 22 juin 2022.

Comme cela a été fait pour le service eau potable, il donne la parole à Madame Julia BRECHET pour sa présentation.

Monsieur Jean-Claude GRAVIERE demande si les nouveaux industriels comptabilisés sont liés au transfert de la commune de Carpentras. Monsieur le Président indique qu'en effet c'est bien cela.

Monsieur Alexandre ALLEGRE demande si les tarifs seront identiques à ceux de Carpentras après raccordement de Crillon le Brave, Saint Pierre de Vassols et Modène à la station de Carpentras. Monsieur le Président indique que les tarifs sont ceux appliqués pour l'ensemble des communes du Syndicat.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

10. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président indique que les documents ont été joints à la convocation.

- Rapport service assainissement collectif
- Rapport service Mormoiron
- Rapport service Carpentras

Il ajoute que ces rapports ont été présentés à la commission consultative des usagers du 22 juin 2022.

11. COMMUNE DU BEUCET – REAMENAGEMENT DU VILLAGE – REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA MAIRIE-MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PHASES PRO/DCE/ACT/VISA/DET/AOR

Monsieur Stéphane MICHEL expose qu'il s'agit de la même question que celle de l'eau potable.

Concernant la réhabilitation du réseau d'eaux usées, les travaux consisteront en la fourniture et pose de 165 ml de canalisation Ø 200 mm et en la reprise de 22 branchements. Le coût des travaux est estimé à 135.000 € HT et celui de l'opération à environ 162.000 € HT.

Un maitre d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

12. COMMUNE DE MORMOIRON – AVENUE DES ROCHES BLANCHES – REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES – LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL indique que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de 2020 sur la commune de Mormoiron, il s'avère que le réseau public d'eaux usées situé au niveau de l'Avenue des Roches blanches, du quartier des Grandes Terres, et le City Park quartier St Martin présente un état de dégradation très élevé et est sujet à des pénétrations d'eaux claires parasites importantes.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il est nécessaire de réaliser des travaux consistant en la fourniture et la pose de 810 ml de canalisation Ø 200 mm et 250 mm ainsi que la reprise de 30 branchements.

Le coût des travaux est estimé à 600.000 € HT et celui de l'opération à environ 720.000 € HT.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec ceux de l'eau potable.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

13. COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES – QUAI DE VERDUN ET AVENUE DE LA PERLE DU COMTAT – REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES – LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement et la réalisation d'investigations télévisuelles complémentaires, il s'avère que le réseau public d'eaux usées situé au niveau du Quai de Verdun et Avenue de la Perle du Comtat présente un état de dégradation très élevé et est sujet à des pénétrations d'eaux claires parasites importantes.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il est nécessaire de réaliser des travaux consistant en la fourniture et la pose de 480 ml de canalisation Ø 200 mm et ainsi que la reprise de 40 branchements.

Le coût des travaux est estimé à 450.000 € HT et celui de l'opération à environ 540.000 € HT.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec ceux de l'eau potable.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

14. COMMUNES DU BEUCET/SAINT DIDIER/PERNES LES FONTAINES – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président indique que dans le cadre la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur les communes de le Beucet/saint Didier/Pernes les Fontaines, le syndicat a effectué une modification du zonage afin que ce dernier soit concordant avec le document d'urbanisme.

Le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique unique du 31 janvier au 4 mars 2022. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le zonage d'assainissement. Au vu de ces éléments et conformément à l'article L.2224-10 du CGCT, le comité syndical doit désormais approuver le zonage d'assainissement.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

15. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021

Monsieur le Président indique que ce document a été adressé à chacun avec la convocation. Comme cela a été fait pour les autres services. Il donne la parole à Madame Julia Brechet pour sa présentation.

Il rappelle que ce rapport a été présenté au conseil d'exploitation de la régie du 16 juin 2022.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

16. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2021 – COMMUNE DE MORMOIRON

Monsieur le Président rappelle que ce document a été adressé à chacun avec la convocation.

Monsieur le Président rappelle la manifestation prévue le 1^{er} juillet 2022 à l'occasion du renouvellement du contrat de DSP assainissement.

Puis il informe l'Assemblée que le prochain comité se déroulera le jeudi 20 octobre 2022, le lieu restant à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00 autour du verre de l'amitié.

ANNEXES

Commission des marches eau potable du 13 mai 2022

Bureau du 09 juin 2022



COMMISSION DES MARCHES EAU POTABLE

- o O o -

COMPTE RENDU

- o O o -

SEANCE DU 13 MAI 2022

Les membres de la commission des marchés (présents : MM. Henri ANDRIEUX, Jean-François SENAC, Fulgencio BERNAL, Anthony GIACOMONI et François SALIGNON) ont émis un avis favorable pour le résultat relatif aux dossiers suivants :

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre : COMMUNE DE BEDOIN - TRAITEMENT DES CAPTAGES - MISSIONS EP (études préliminaires) et Etude de Faisabilité, et Etudes d'avant-projet (AVP)**

Deux plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué au cabinet MERLIN pour un montant de 48.800,00 € HT et un taux de rémunération de 11,35 %.

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour la diversification des ressources en eau potable et la réalisation d'un forage d'exploitation – Aquifère Miocène de Carpentras :**

Six plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué à IDEES-EAUX pour un montant de 13.050,00 € HT et un taux de rémunération de 2,44 %.

Les membres de la commission d'appel d'offres (présents : MM. Henri ANDRIEUX, Jean-François SENAC, Fulgencio BERNAL, Anthony GIACOMONI et François SALIGNON) ont émis un avis favorable pour le résultat relatif au dossier suivant :

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux : PROGRAMME DE DEPLACEMENT, DE RENFORCEMENT, DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE– 2022/2026 – PERIMETRE DU SYNDICAT**

Deux plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué à PRIMA GROUPE pour une rémunération de 3.800,00 € HT pour la phase PRO-DCE-ACT et un taux de rémunération de 5,95 %.



BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUIN 2022

- COMPTE RENDU -

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : André AIELLO - Jean-François SENAC – Roland LAMOUREUX – Stéphane MICHEL -Thierry ROUX - Sandrine RAYMOND - Max RASPAIL

Vice-Présidents absents excusés : Salvador TENZA

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Il donne ensuite la parole à David Gruet et Manon Vivière pour présenter l'étude de précarité hydrique, conformément aux dispositions du contrat d'assainissement, qui doit permettre de définir les modalités de fonctionnement du fonds de solidarité. L'étude présente l'analyse de la pauvreté et des difficultés de règlement des factures d'eau et d'assainissement sur le territoire. De nombreux échanges interviennent. Diverses stratégies sont évoquées. Il ressort que pour une action durable de bonne gestion de la consommation d'eau, et donc d'une facture d'eau maîtrisée, il est nécessaire de prévoir des actions préventives et d'information conséquentes.

Dans un second temps, Monsieur le Président indique que le syndicat peut être sollicité sur les demandes de dégrèvement des collectivités du territoire. S'il existe bien une réglementation concernant les usagers particuliers, il est nécessaire de prévoir un cadre afin d'accorder ou non les dégrèvements des non domestiques. Des propositions seront faites lors du prochain bureau.

Monsieur le Président évoque ensuite l'état d'avancement du projet de méthanisation territoriale et notamment les réflexions complémentaires en cours concernant les bio-déchets. Il est notamment relaté la visite du site de Vox environnement. Une réunion très prochaine doit être organisée avec les présidents des intercommunalités afin de fixer les principes de gouvernance du projet.

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion avec les services de l'Etat et les principaux protagonistes a eu lieu pour un retour d'expérience suite à la casse du 600 Il informe ensuite que Mme Soussan, directrice générale de Suez est venue visiter la Jouve le 8 juin et que Monsieur le Préfet vient également visiter l'unité le 10 juin. Il est ensuite fait un point sur les prochaines dates à venir.